



Préfecture de l'Eure  
Canton de Pacy-sur-Eure  
Arrondissement des Andelys  
Commune de La Chapelle Longueville

**2026DCM33 Déclassement de la cantine  
scolaire de l'ancienne école Nina Simone à  
Saint-Pierre d'Autils**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi huit juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le premier juillet, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire et publique, sous la présidence Mme Karine CHÉRENCEY, maire.

**Étaient présents :** BEAU Christophe, CARTENET Virginie, CARTON Philippe, CHÉRENCEY Karine, CHEVALIER Grégory, DELOTTE Nathalie, DIEUDONNÉ Marie-Christine, GARNIER Julien, GASSIES Jean-Marie, GINESTIERE Isabelle, JOILLE Thomas, LARDILLEUX-CORNET Catherine, LEBEL Nathalie, LECOLLAIRE Marie, Jennifer MENDY, PICOUAYS Thomas, REGNIER Christophe, ROUEN Marjory, ROUSSARIE Pascale, SAFFRÉ Laurent, SIMMONIN Sylvain, VILLAIN Maud

**Ont donné pouvoir :** BOUTRAIS Patrice pouvoir à LEBEL Nathalie, EOCHE-DUVAL Juliette pouvoir à GINESTIERE Isabelle, HAQUET Christine pouvoir à ROUSSARIE Pascale, LUBAS Jean-Marc pouvoir à CARTON Philippe, ROQUES Stéphane pouvoir à CHÉRENCEY Karine

Soit sur 27 membres en exercice, 22 présents. Madame Nathalie DELOTTE est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

Vu la décision du Maire n°2026DM08 portant sur la désaffectation de l'ancienne cantine de l'école Nina Simone – parcelle 588AM238,

Considérant qu'à compter du 11 juillet 2026, l'ancienne cantine scolaire, ainsi qu'une partie de la cour ne seront plus affectées à l'usage d'un service public,

Considérant que les autres bâtiments, ancienne garderie et école sis sur la parcelle 588AM238 restent affectés à l'usage d'un service public pour le moment,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- CONSTATE la désaffectation de l'ancienne cantine, ainsi qu'une partie de la cour de l'école de Saint-Pierre d'Autils sise place publique, parcelle 588AM238.
- DECIDE du déclassement de ce bien du domaine public communal et son Intégration dans le domaine privé communal.

À La Chapelle-Longueville,  
Le 08/07/2026

La Maire  
Karine Chérencey

La secrétaire de séance  
Nathalie Delotte